



Photo : <https://www.un.org/>

L'édition de mai de la Lettre d'information de la coopération mondiale met l'accent sur certaines questions politiques liées au financement des régimes de protection sociale. Ces questions ont été soulevées par la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale, un réseau de près de 100 ONG auquel le CIAS a participé activement depuis sa création en 2012, dans sa déclaration faite au Forum des Nations Unies sur le financement du développement en avril 2018.

Nous publions également une mise à jour récente de l'indice de socle de protection sociale (Social Protection Floor Index) (2017).

Sergei Zelenev, directeur général du CIAS et rédacteur en chef de la Lettre mensuelle d'information, en chef de la Newsletter.

suite page 2

suite de la page 1

Forum sur le financement du développement à New York

Le troisième Forum sur le financement du développement a été convoqué par le Président de l'ECOSOC du 23 au 26 avril 2018 au Siège de l'ONU à New York. L'événement a réuni des hauts fonctionnaires des ministères des finances, des affaires étrangères et de la coopération au développement, ainsi que des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies, de la Banque mondiale et du FMI. Les organisations de la société civile, le secteur privé et les autorités locales étaient également représentés.

La coalition mondiale pour les socles de protection sociale (Global Coalition for Social Protection Floors) a organisé une manifestation parallèle pour mettre en lumière les questions relatives au financement de la protection sociale. L'événement a fait le point sur les derniers développements en matière de financement de la protection sociale universelle, y compris les socles de protection. Les participants ont discuté des réponses aux questions concernant la situation actuelle en matière de financement de la protection sociale dans le monde, y compris comment les gouvernements peuvent assurer des ressources fiscales nationales adéquates pour financer durablement la protection sociale universelle (SDG 1.3) ; comment les dépenses de protection sociale peuvent être protégées en période de crise économique ; et quelles initiatives devraient être encouragées pour instituer, encourager, approfondir et protéger le financement de la protection sociale universelle dans le monde entier.

La déclaration de la Coalition mondiale est publiée ci-dessous.

¹ L'objectif d'une protection sociale universelle, fondée sur les droits de l'homme, est inscrit dans de nombreuses lois et accords internationaux, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi

Mobiliser les moyens financiers des systèmes de protection sociale pour tous.

par la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale

L'engagement international est explicite et ambitieux : "Mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les socles, et d'ici 2030, assurer une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables" (objectif 1.3 des OMD). Les systèmes de protection sociale comprennent des régimes contributifs et non contributifs pour les enfants, les personnes en âge actif et les personnes âgées, tels que, par exemple, les allocations familiales, l'assurance maladie et les programmes de pension. Les socles de protection sociale assurent au moins un niveau de base de sécurité du revenu et l'accès aux services de santé pour tous les résidents dans toutes les principales situations d'urgence tout au long du cycle de vie, telles que définies dans la recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale 2012 (no 202)¹.

Il ne fait aucun doute que la protection sociale est un instrument clé dans l'effort visant à mettre fin à la pauvreté et à donner aux gens la possibilité de mener une vie autodéterminée dans la dignité. Les systèmes nationaux de protection sociale peuvent également contribuer à la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en matière de sécurité alimentaire, de santé, de travail décent, d'égalité des sexes, de réduction des inégalités et de cohésion des communautés.

L'objectif de protection sociale est ambitieux, car il existe un fossé extrêmement large entre l'engagement et la situation actuelle. Le Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 de l'OIT montre que seulement 29 % de la population mondiale est couverte par une protection sociale adéquate². Pourtant, les pays qui n'ont pas de systèmes complets de protection sociale pourraient au moins se permettre de compléter leurs socles de

que la Convention de l'OIT sur la sécurité sociale (no 102) et la Recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale no 202.

² Cf. ILO (2017).

protection sociale.

- La prochaine mise à jour 2018³ de l'indice des socles de protection sociale (Indice SPF), que la Coalition mondiale a publié en 2016, conclut que⁴ 32 pays n'auraient pas besoin de plus de 1 % du produit intérieur brut (PIB) et que 39 pays auraient besoin de 1 à 2 % du PIB pour achever leurs socles de protection sociale à court terme.
- A moyen terme, 45 pays avec des écarts de SPF compris entre 2 et 4 % du PIB, et 9 autres pays avec des écarts de 4 à 6 % du PIB devraient être en mesure de combler la plupart de leurs lacunes en matière de PS.
- À plus long terme, 12 autres pays pourraient être en mesure de combler la plupart de leurs écarts entre 6 et 10 % du PIB.

Cependant, même pour les pays qui ont la volonté politique de combler le fossé et la capacité organisationnelle de mettre en œuvre les politiques requises, un défi majeur est de mobiliser et de maintenir les ressources nécessaires pour couvrir les coûts de manière durable, année après année, dans les bons comme dans les mauvais moments. Les dépenses de protection sociale ne sont pas un effort à court terme, mais doivent être planifiées et garanties pour un avenir indéfini.

De grandes différences dans le financement de la protection sociale

L'OIT a constaté d'importantes différences régionales dans le financement de la protection sociale, allant d'environ 15 % du PIB en Europe à 4,5 % en Afrique en moyenne. Ce financement est presque exclusivement mobilisé par le biais de la fiscalité, des cotisations de sécurité sociale et d'autres recettes publiques. Très peu d'aide publique au développement (APD) est utilisée pour soutenir la protection sociale dans les pays en développement. L'APD totale pour la protection sociale versée entre 2010 et 2015 a varié entre 1,9 et 2,6 milliards de dollars, soit environ 2 %

de l'APD totale⁵.

Dans de nombreux pays, les pensions contributives, les assurances payées par l'employeur pour les travailleurs blessés au travail et d'autres assurances sociales fournissent une protection sociale à une partie de la population. Elles ne bénéficient généralement pas à tous, en particulier aux personnes vivant dans la pauvreté dans l'économie informelle, qui ne sont généralement pas en mesure de payer les cotisations obligatoires. Il est donc nécessaire d'allouer les dépenses publiques aux systèmes de protection sociale pour protéger les gens de la pauvreté, pour laquelle les pays doivent mettre en place des systèmes fiscaux nationaux forts et équitables, accroître leur efficacité en matière de recouvrement et d'administration fiscale, et mettre fin à l'évasion et à la fraude fiscales. Dans certains cas, les dépenses budgétaires peuvent être réaffectées d'utilisations moins essentielles à la protection sociale. Dans certains pays, il sera nécessaire d'augmenter les impôts ou d'autres recettes fiscales, ce qui devrait se faire de manière progressive, par exemple en imposant les revenus des particuliers et des entreprises, ainsi que la propriété et la richesse.

Financer les mécanismes de la protection sociale

Le choix des mécanismes de financement devrait tenir compte des exigences administratives de leur mise en œuvre et de leur impact sur les investissements et les performances économiques. Mais il est également essentiel de considérer l'impact fiscal net et l'incidence de la combinaison des choix de financement et des paiements de transfert sur la pauvreté et l'inégalité⁶. Une combinaison bien conçue de mécanismes de financement et de programmes de transfert de protection sociale peut à la fois réduire la pauvreté et réduire les inégalités, comme l'ont montré des décennies d'expérience en Europe et dans d'autres parties du monde.

³ Cf. Bierbaum, M. et al. Social Protection Floor Index 2012 and 2013 – Update and Country Studies

⁴ Ces estimations supposent que tous les transferts sont parfaitement ciblés sur les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

⁵ Cf. UN (2017).

⁶ Cf. Inchauste/Lustig (Ed.) (2017).

S'efforçant d'assurer une protection sociale universelle, certains pays ont utilisé et amélioré les ressources fiscales provenant des industries extractives. C'est le cas de la Bolivie, où le partage des recettes provenant des exportations de gaz est passé de 18 % au gouvernement et de 82 % aux producteurs, à une répartition 50-50 des recettes. Ceci a conduit à l'engagement de fonds supplémentaires pour les services sociaux de base, y compris une pension de vieillesse universelle et un transfert en espèces pour les enfants dans les écoles primaires publiques pour compenser le coût des livres, des uniformes et du transport⁷.

La volonté politique, ainsi que la planification budgétaire à long terme, sont nécessaires pour maintenir les dépenses de protection sociale face à l'instabilité économique (et les augmenter si les conditions le justifient). Dans le cas des pays en développement tributaires des produits de base, certains gouvernements ont constitué un fonds de réserve pendant les périodes de forte croissance pour puiser dans les périodes difficiles. Elle exige de la discipline de la part du gouvernement pendant les périodes de prospérité où il peut y avoir de fortes pressions politiques pour augmenter les dépenses publiques de manière insoutenable et où l'administration gouvernementale pourrait bien supposer que la prochaine crise incombera à un gouvernement successeur. Le succès d'une telle stratégie exige un bon suivi fiscal, y compris de la part des organisations de la société civile.

Même si, à première vue, la protection sociale semble être une tâche publique purement nationale, il existe - sans aucun doute - une responsabilité internationale de soutenir les pays en développement à cet égard, comme l'attestent les obligations extraterritoriales des États dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 2.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). L'un des éléments de cette responsabilité est d'aider les différents pays à percevoir les impôts dus, qui échappent à leurs systèmes fiscaux. Des efforts coordonnés à l'échelle internationale sont nécessaires pour réduire efficacement l'évasion fiscale. L'assistance technique est également bénéfique pour aider

les pays à concevoir des systèmes qui empêchent les possibilités d'évasion fiscale légale, mais non éthique. Elle aide aussi à ne pas offrir aux investisseurs étrangers des incitations fiscales concurrentes qui érodent l'assiette fiscale nationale dans d'autres pays et peut conduire à une "course fiscale vers le bas".

Il existe une obligation en matière de droits de l'homme de protéger les dépenses de protection sociale en période de détresse économique. Les mesures d'austérité généralement prises après les crises ne doivent pas réduire les dépenses de protection sociale, qui protègent les gens des retombées les plus désastreuses de ces crises. Dans son Commentaire général no. 19 (2008), le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a noté que les États ont une obligation fondamentale minimale de fournir une certaine forme de protection sociale, qui n'est pas soumise à la disponibilité des ressources. Les effets économiques positifs de la protection sociale en tant qu'investissements dans le développement social et économique doivent également être reconnus, par exemple en termes de soutien du développement des compétences et de l'employabilité, ainsi que de soutien de la demande globale. Au cours de la crise financière internationale de 2008, par exemple, nous avons observé l'effet stabilisateur des régimes de protection sociale dans certains pays, qui ont permis d'éviter des impacts plus graves sur les personnes et les économies, et d'accélérer les reprises.

L'une des raisons pour lesquelles la protection sociale tend à être menacée en période de crise est que la priorité est donnée à la poursuite du paiement des créanciers de l'État. Il est grand temps de recalibrer le partage des risques entre les parties concernées. L'obligation de protéger les gens contre les difficultés intolérables devrait avoir préséance sur l'obligation d'honorer les paiements de la dette lorsque les revenus du gouvernement sont contractés. Toutefois, nous n'avons pas besoin d'attendre la faillite souveraine et des mesures de dernier recours, pour protéger les dépenses de protection sociale de base. Les propositions visant à concevoir des prêts et des obligations, qui reportent ou annulent automatiquement le service de la dette pendant les périodes de

⁷ Cf. Ortiz/Cummins/Karunanethy (2017), p. 13.

stress économique, ce qu'on appelle la " dette conditionnelle de l'État ", ont de nombreux partisans, mais elles doivent être mises en pratique. En outre, la pratique des conditionnalités de prêt exigeant des États qu'ils réduisent leurs systèmes de protection sociale doit être immédiatement reconsidérée.

L'APD internationale pour la protection sociale doit augmenter. Les fonds publics seront utilement dépensés pour contribuer à l'effort des pays pour concevoir, mettre en œuvre et financer des systèmes nationaux de protection sociale. Un mécanisme de financement international fiable pour la protection sociale aurait pu apporter une valeur ajoutée, en particulier en tant que mécanisme de transition pour les pays les moins avancés à faible revenu qui n'ont peut-être pas encore une capacité fiscale suffisante. A cet égard, un Fonds mondial pour la protection sociale a été proposé par certains. Il viserait à créer un mécanisme de financement solidaire pour les socles de protection sociale⁸. Le Fonds serait dirigé par un conseil d'administration composé de représentants de divers groupes d'intérêt, dont l'ONU, l'OIT, les pays donateurs, les pays bénéficiaires et la société civile. Les ressources de l'APD pourraient être complétées par des sources novatrices de financement du développement, telles qu'une taxe sur les transactions financières (TTF), des taxes sur le carbone et/ou une décision du Fonds monétaire international (FMI) d'émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) pour une utilisation sans restriction.

La mobilisation de ressources publiques suffisantes pour couvrir le coût des socles de protection sociale et de la protection sociale au sens large représente un terrain difficile aux niveaux international et national. Et pourtant, le défi peut être relevé, car les techniques et les mécanismes nécessaires aux finances publiques existent. Ils devront être mis en œuvre de manière à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Références

Bierbaum, M. et al. (2018): Social Protection Floor Index – Update and Country Studies,

⁸ Cf. de Schutter/Sepúlveda (2012), Cichon (2015) et Global Coalition for Social Protection Floors (2015).

Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin
www.socialprotectionfloorscoalition.org/wp-content/uploads/2018/01/2017-Social-Protection-Index.pdf

Cichon, Michael (2015): A Global Fund for Social Protection Floors: Eight Good Reasons Why It Can Easily be Done. Geneva: UNRISD.
www.unrisd.org/road-to-addis-cichon

De Schutter, Olivier/Sepúlveda, Magdalena (2012): A Global Fund for Social Protection (GFSP), Executive Summary. Geneva: United Nations.
www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/2012_1009_GFSP_execsummary_en.pdf

Global Coalition for Social Protection Floors (2015): A Global Fund for Social Protection. A proposal for the Conference on Financing for Development Addis Ababa. Geneva.
www.socialprotectionfloorscoalition.org/wp-content/uploads/2015/05/FfD_GFSP14April2015final.pdf

Herman, Barry (2018): Sustainably financing social protection floors, Brot für die Welt, Berlin
<https://www.brot-fuer-die-welt.de/themen/fachpublikationen/armut-sozialpolitik/>

ILO (2017): World Social Protection Report 2017-2019. Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals. Geneva.
www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_604882/lang--en/index.htm

Inchauste, Gabriela/Lustig, Nora (Ed.) (2017): The Distributional Impact of Taxes and Transfers. Washington, D.C.: World Bank.
<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/27980/9781464810916.pdf>

Ortiz, Isabel/Cummins, Matthew/Karunanethy,

Kalaivani (2017): Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to expand social investments in 187 countries. Geneva/New York: ILO, UNICEF and UN Women.

www.social-

protection.org/gimi/RessourcePDF.action?resource.ressourceId=51537

UN (2018): Financing for Development: Progress and Prospects 2018. Report of the Inter-agency Task Force on Financing for Development. New York.

<https://developmentfinance.un.org/iatf2018>

The Social Protection Floor Index (SPFI), Update and Country Studies (2017).

La Coalition mondiale pour les socles de protection sociale a élaboré l'indice du socle de protection sociale (indice SPF) pour indiquer la taille financière des écarts nationaux du FPS au cours d'années sélectionnées. L'indice mesure le montant des ressources qu'un pays devrait allouer aux transferts sociaux et aux services de santé afin d'atteindre le niveau minimum de revenu et de sécurité sanitaire requis par la Recommandation R. 202 concernant les socles nationaux de protection sociale de l'Organisation internationale du travail (OIT). La récente publication fournit une mise à jour de l'indice SPF.

Pour plus d'informations :

<http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/>

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click 'here' providing your name and email address